

jD/jG/cP

## Délibération UPVD/CFVU 2025/23-09 n°01 du 23 septembre 2025

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-6-1 ;  
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;  
Vu la délibération UPVD/CFVU 2025/9-04 n°04 du 9 avril 2025 portant sur l'élection du Vice-président de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique ;  
Vu l'avis des conseils de l'IUT du 27 mars 2025 et du 9 septembre 2025 ;  
Vu l'avis du conseil de l'UFR SJE du 4 juillet 2025,

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

- **Dans le cadre des formations ouvertes à l'alternance au titre de l'année universitaire 2025/2026 :**

- ✎ Le calendrier de la Licence professionnelle Métier du BTP travaux publics, parcours : adjoint technique des Entreprises de Travaux Publics et/ou Bureau d'Etudes (ATTPBE) ;
- ✎ Le Calendrier des Licences pro Métiers du BTP : Génie Civil et construction, parcours : Gestion de Travaux et Encadrement de Chantier (GTEC), Gestion de Travaux Méthodes et Innovations Numériques (GTMIN) et Gestion des travaux et encadrement de chantier (3DTEM) ;
- ✎ L'ajout du responsable pédagogique de la Licence Professionnelle-Métiers du BTP : Travaux Publics ;
- ✎ L'ajout du responsable pédagogique de la Licence Professionnelle-Métiers du BTP : Génie civil et construction.
- ✎ L'ajout du responsable pédagogique de la Licence professionnelle-activités juridiques : métiers du droit de l'immobilier-parcours droit de l'immobilier.

Membres en exercice : 30  
Membres présents ou représentés : 25  
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0  
Suffrages valablement exprimés : 25

Pour : 25  
Contre : 0  
Abstention : 0

Fait à Perpignan, le 23 septembre 2025

Par délégation, le Vice-Président Formation

Jocelyn DUPONT



PJ : calendriers et liste des responsables alternances susmentionnés  
CPI : DFVU /IUT/ UFR.SJE/ Rectorat  
Diffusion : Intranet et le site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy  
66860 PERPIGNAN Cedex 9  
04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

jD/jG/cP

## Délibération UPVD/CFVU 2025/23-09 n°02 du 23 septembre 2025

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-6-1 ;  
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;  
Vu la délibération UPVD/CFVU 2025/9-04 n°04 du 9 avril 2025 portant sur l'élection du Vice-président de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique ;  
Vu l'avis du conseil de l'UFR LSH du 19 septembre 2025,

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique après en avoir délibéré, a approuvé à la majorité :

- **Les calendriers de la composante UFR des Lettres et Sciences Humaines (LSH) au titre de l'année universitaire 2025/2026 :**

↳ Licences, licences professionnelles, master et DAEU

|                                            |
|--------------------------------------------|
| Membres en exercice : 30                   |
| Membres présents ou représentés : 25       |
| Membres n'ayant pas pris part au vote : 10 |
| Suffrages valablement exprimés : 15        |

|                 |
|-----------------|
| Pour : 15       |
| Contre : 0      |
| Abstention : 10 |

Fait à Perpignan, le 23 septembre 2025

Par délégation, le Vice-Président Formation,

Jocelyn DUPONT



PJ : calendriers susmentionnés  
CPI : DFVU / UFR LSH/ Rectorat  
Diffusion : Intranet et le site internet de l'UPVD

jD/jG/cP

## Délibération UPVD/CFVU 2025/23-09 n°03 du 23 septembre 2025

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-6-1 ;  
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;  
Vu la délibération UPVD/CFVU 2025/9-04 n°04 du 9 avril 2025 portant sur l'élection du Vice-président de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique ;  
Vu l'avis du conseil de l'UFR STAPS du 10 juillet 2025,

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

- **Le règlement des études des DEUST, Licences et Masters des Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS)**

|                                           |
|-------------------------------------------|
| Membres en exercice : 30                  |
| Membres présents ou représentés : 25      |
| Membres n'ayant pas pris part au vote : 0 |
| Suffrages valablement exprimés : 25       |

|                |
|----------------|
| Pour : 25      |
| Contre : 0     |
| Abstention : 0 |

Fait à Perpignan, le 23 septembre 2025

Par délégation, le Vice-Président Formation,

Jocelyn DUPONT



PJ : règlement des études de l'UFR STAPS susmentionné  
CPI : DFVU / UFR STAPS/ Rectorat  
Diffusion : Intranet et le site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy  
66860 PERPIGNAN Cedex 9  
04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

# Université de Perpignan

## Conseil académique

### Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

#### Séance du 23 septembre 2025

jD/jG/cP

#### Délibération UPVD/CFVU 2025/23-09 n°04 du 23 septembre 2025

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-6-1 ;  
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;  
Vu la délibération UPVD/CFVU 2025/9-04 n°04 du 9 avril 2025 portant sur l'élection du Vice-président de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique ;  
Vu l'avis du conseil de l'IUT du 9 septembre 2025,

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

- Le règlement des études du BUT pour l'année universitaire 2025/2026 de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT)

|                                           |
|-------------------------------------------|
| Membres en exercice : 30                  |
| Membres présents ou représentés : 25      |
| Membres n'ayant pas pris part au vote : 0 |
| Suffrages valablement exprimés : 25       |

|                |
|----------------|
| Pour : 25      |
| Contre : 0     |
| Abstention : 0 |

Fait à Perpignan, le 23 septembre 2025

Par délégation, le Vice-Président Formation,

Jocelyn DUPONT



PJ : règlement des études de l'IUT susmentionné  
CPI : DFVU / IUT/ Rectorat  
Diffusion : Intranet et le site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy  
66860 PERPIGNAN Cedex 9  
04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

# Université de Perpignan

## Conseil académique

### Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

#### Séance du 23 septembre 2025

jD/jG/cP

#### Délibération UPVD/CFVU 2025/23-09 n°05 du 23 septembre 2025

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-6-1 ;  
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;  
Vu la délibération UPVD/CFVU 2025/9-04 n°04 du 9 avril 2025 portant sur l'élection du Vice-président de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique ;  
Vu l'avis du conseil de l'UFR SEE du 16 septembre 2025.

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

- Le règlement des études des Licences et Master de l'UFR des Sciences Exactes et Expérimentales (SEE)

|                                           |
|-------------------------------------------|
| Membres en exercice : 30                  |
| Membres présents ou représentés : 25      |
| Membres n'ayant pas pris part au vote : 0 |
| Suffrages valablement exprimés : 25       |

|                |
|----------------|
| Pour : 25      |
| Contre : 0     |
| Abstention : 0 |

Fait à Perpignan, le 23 septembre 2025

Par délégation, le Vice-Président Formation,

Jocelyn DUPONT



PJ : règlement des études de l'UFR SEE susmentionné  
CPI : DFVU / UFR SEE/ Rectorat  
Diffusion : Intranet et le site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy  
66860 PERPIGNAN Cedex 9  
04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

  
univ-perp.fr

# Université de Perpignan

## Conseil académique

### Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

#### Séance du 23 septembre 2025

jD/jG/cP

### Délibération UPVD/CFVU 2025/23-09 n°06 du 23 septembre 2025

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-6-1 ;  
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;  
Vu la délibération UPVD/CFVU 2025/9-04 n°04 du 9 avril 2025 portant sur l'élection du Vice-président de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique ;  
Vu l'avis du conseil de l'UFR SEE du 16 septembre 2025 ;  
Vu l'avis du conseil de l'UFR SJE du 8 septembre 2025 ;  
Vu l'avis du conseil de l'UFR LSH du 19 septembre 2025 ;  
Vu l'avis du conseil de l'UFR STAPS du 10 juillet 2025 ;  
Vu l'avis du conseil de l'IAE du 22 septembre 2025 ;  
Vu l'avis du conseil de l'IFCT du 22 septembre 2025 ;  
Vu l'avis du conseil d'IUT du 9 septembre 2025 ;

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

- **Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) pour l'année universitaire 2025/2026 de l'UFR SEE, l'UFR SJE, l'UFR LSH, de l'UFR STAPS, de l'IUT (BUT), de l'IAE, de l'IFCT et de Sup'EnR**

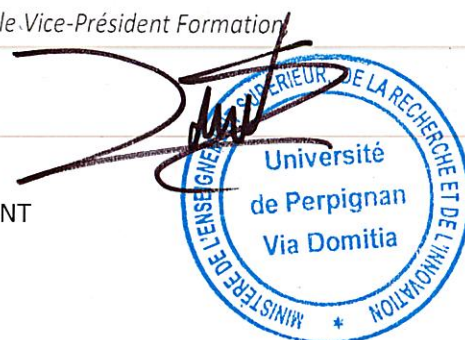
|                                           |
|-------------------------------------------|
| Membres en exercice : 30                  |
| Membres présents ou représentés : 25      |
| Membres n'ayant pas pris part au vote : 0 |
| Suffrages valablement exprimés : 25       |

|                |
|----------------|
| Pour : 25      |
| Contre : 0     |
| Abstention : 0 |

Fait à Perpignan, le 23 septembre 2025

Par délégation, le Vice-Président Formation

Jocelyn DUPONT



PJ : M3C susmentionnées

CPI : DFVU/ Rectorat

Diffusion : Intranet et le site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy

66860 PERPIGNAN Cedex 9

04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

# Université de Perpignan

## Conseil académique

### Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

#### Séance du 23 septembre 2025

jD/jG/cP

### Délibération UPVD/CFVU 2025/23-09 n°07 du 23 septembre 2025

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;

Vu la délibération UPVD/CFVU 2025/9-04 n°04 du 9 avril 2025 portant sur l'élection du Vice-président de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique,

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

- **Le cadrage des Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (M3C) de l'INSPE du Master MEEF pour l'année universitaire 2025/2026**

Membres en exercice : 30

Membres présents ou représentés : 25

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Perpignan, le 23 septembre 2025

Par délégation, le Vice-Président Formation,

Jocelyn DUPONT



PJ : Cadrage M3C de l'INSPE du Master MEEF susmentionné

CPI : DFVU/ Rectorat

Diffusion : Intranet et le site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy

66860 PERPIGNAN Cedex 9

04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

# Université de Perpignan

## Conseil académique

### Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

#### Séance du 23 septembre 2025

jD/jG/cP

#### Délibération UPVD/CFVU 2025/23-09 n°08 du 23 septembre 2025

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-6-1 ;  
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;  
Vu la délibération UPVD/CFVU 2025/9-04 n°04 du 9 avril 2025 portant sur l'élection du Vice-président de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique.

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

- La charte des études et sport de haut et bon niveau
- La charte des études et artiste de talent

|                                           |
|-------------------------------------------|
| Membres en exercice : 30                  |
| Membres présents ou représentés : 25      |
| Membres n'ayant pas pris part au vote : 0 |
| Suffrages valablement exprimés : 25       |

|                |
|----------------|
| Pour : 25      |
| Contre : 0     |
| Abstention : 0 |

Fait à Perpignan, le 23 septembre 2025

Par délégation, le Vice-Président Formation,

Jocelyn DUPONT



PJ : Les chartes susmentionnées  
CPI : DFCU/ Rectorat  
Diffusion : Intranet et le site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia

52 avenue Paul Alduy  
66860 PERPIGNAN Cedex 9  
04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19